

CA SIAZIM
2026_04_22_10

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »

SIÈGE : HÔTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TÉLÉPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Le Conseil d'Administration du SIAZIM s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Biarritz, mercredi 22 avril 2026 à 9h00, sur invitation, en date du 16 avril 2026, adressée par M. Emmanuel ALZURI, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 9
Date de la convocation : 16 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 16 avril 2026

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Emmanuel ALZURI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Ana EZCURRA

Présents : M. Serge Blanco, Mme Nathalie DESTANDAU, Mme Sophie Borotra, Mme Ana EZCURRA, M. Emmanuel ALZURI, M. Marc BERARD, M. Marc CAMPANDEGUI

Excusés/absents : M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE (Procuration à Monsieur Serge BLANCO), M. Thomas ANDRO

Application de l'article L. 5211-10
du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Président doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil d'Administration des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le Conseil d'Administration prend acte :

Objet	Procédure	Titulaire	Montant
Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des postes de secours Milady et Ilharritz	Procédure adaptée	Bureau VERITAS SOLUTIONS	16 632,00 € T.T.C.

Le conseil d'administration du SIAZIM prend acte

Fait et délibéré en séance le 22 avril 2026

Le Président



Le secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.